REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA CORREZE COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2024-11-32

ARTICLE 1ER:

Suite à publication de la mise en vente de la balayeuse de marque SCHMIDT modèle ELT appartenant à la commune, une offre a été déposée et retenue. L'engin est cédé à Monsieur Yassin El Kiret pour un montant de 1.500,00 €.

Meymac, le 19 Novembre 2024

Le Maire de Meymac,

Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20241119-2024-11-32-AR Date de télétransmission : 19/11/2024 Date de réception préfecture : 19/11/2024